

# Actualités OFS

13 Sécurité sociale

Neuchâtel, décembre 2017

## Bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse, 2016

# Premiers résultats complets: aide sociale économique et aide sociale dans les domaines des réfugiés et de l'asile

**Le taux d'aide sociale économique augmente et atteint avec 3,3% son niveau de 2006. Le taux d'aide sociale des bénéficiaires du domaine des réfugiés et du domaine de l'asile est de respectivement 85,8% et 88,4%, dont la majorité des personnes soutenues sont des hommes, célibataires et jeunes. Parmi l'ensemble des bénéficiaires, les Suisses représentent 42%, ceux des autres pays européens 23% et ceux des pays extra-européens 35%.**

Les bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse sont relevés pour la première fois dans leur ensemble, dans le cadre de la statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale. On distingue trois sous-statistiques: l'aide sociale économique (ASE), l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (SH-FlüStat) et l'aide sociale dans le domaine de l'asile (SH-AsylStat). À partir de l'enquête 2016, les dossiers d'aide sociale dont la personne titulaire est en procédure d'asile ou est admise à titre provisoire en Suisse sont également relevés, préparés et analysés selon la méthodologie de la statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les taux présentés ci-après de l'aide sociale économique et de l'aide sociale dans les domaines des réfugiés et de l'asile sont calculés de manière différente. C'est pourquoi ces taux ne sont pas directement comparables (cf. vue d'ensemble des bases méthodologiques, p. 7).

## 1 Taux d'aide sociale des trois populations

En 2016, 273 273 personnes, soit 172 181 dossiers, ont bénéficié de l'aide sociale économique en Suisse. Par rapport à l'année précédente, le nombre de dossiers a augmenté de 5809 (+3,5%) et le nombre de bénéficiaires de 7647 (+2,9%). Cette augmentation se reflète dans le taux d'aide sociale, qui s'est accru

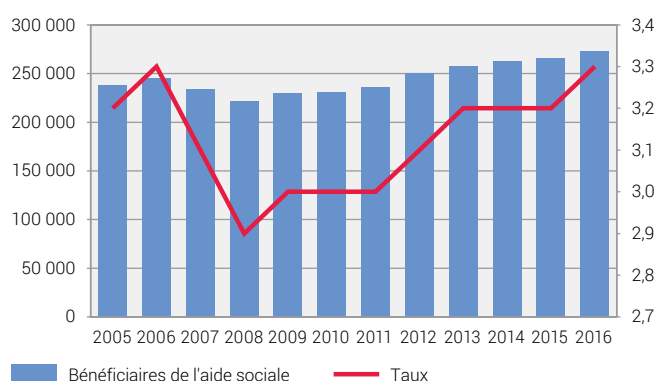
Stable depuis 2013, le taux d'aide sociale économique s'est accru de 0,1 point pour atteindre 3,3%. Le taux d'aide sociale dans le domaine des réfugiés augmente également, avec un taux de 85,8%. Pour la première fois l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie le taux de l'aide sociale dans le domaine de l'asile, soit 88,4%.

de 0,1 point et atteint 3,3%. La hausse du nombre de dossiers et de bénéficiaires constatée depuis 2008 s'est donc poursuivie en 2016, le taux de 2006 le plus élevé est à nouveau atteint.

Parallèlement à l'évolution à la hausse de l'aide sociale économique, on observe pour le domaine des réfugiés une augmentation importante du taux, qui passe de 81,8% en 2015 à 85,8%

ASE: taux et nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, de 2005 à 2016

G1



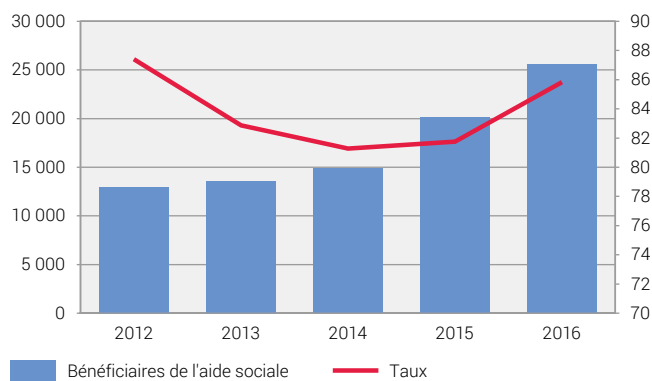
Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2017

en 2016. Cette tendance s'observe aussi bien dans l'augmentation du nombre de dossiers (+26% soit 14 895 dossiers) que dans le nombre de personnes (+26,9% soit 25 544 personnes). Le taux d'aide sociale élevé des réfugiés s'explique, entre autres, par les difficultés linguistiques, l'absence de reconnaissance de leur formation acquise dans leur pays d'origine, l'absence de réseau ou l'état de santé.<sup>1</sup>

### SH-FlüStat: taux et nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, de 2012 à 2016

G2



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2017

En ce qui concerne les personnes du domaine de l'asile, l'OFS publie pour la première fois la statistique de l'aide sociale de cette population avec une méthode harmonisée; le taux est de 88,4%. Il est calculé selon la même méthode que le taux d'aide sociale dans le domaine des réfugiés. (cf. méthode p.7). Le nombre total de bénéficiaires s'élève à 55 504, ils sont pour la plupart des requérants d'asile avec permis N, soit 39 189 personnes, et 15 498 sont des personnes admises à titre provisoire séjournant en Suisse depuis 7 ans au plus. Les personnes du domaine de l'asile font face à des défis plus importants encore que ceux des réfugiés concernant leur intégration sur le marché du travail. Les requérants d'asile ont l'interdiction de travailler pendant 3 à 6 mois à partir du dépôt de leur demande d'asile.

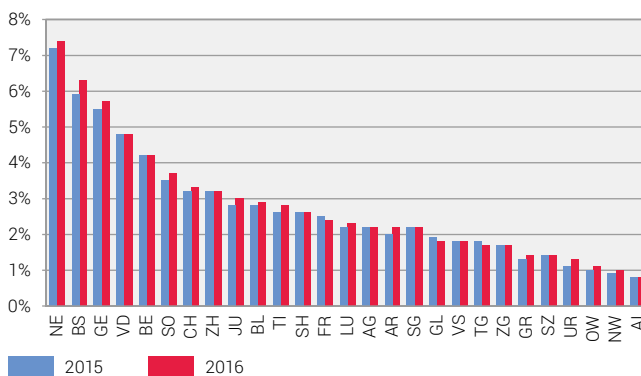
### Les taux par cantons

L'évolution des taux d'aide sociale économique selon les cantons ne fait pas apparaître de changement marqué par rapport aux années précédentes. Les cantons possédant des centres urbains ont toujours des valeurs supérieures à la moyenne. Parmi ceux-ci, on trouve Neuchâtel, Bâle-Ville, Genève, Vaud et Berne. Dans les cantons à caractère rural, les taux d'aide sociale sont tendanciellement inférieurs à la moyenne. Sur un an, le taux a augmenté dans treize cantons et est demeuré

stable dans dix autres. Seuls trois cantons affichent un recul du taux d'aide sociale économique; il s'agit de Fribourg, Glaris et Thurgovie.

### ASE: taux d'aide sociale par canton, en 2015 et 2016

G3



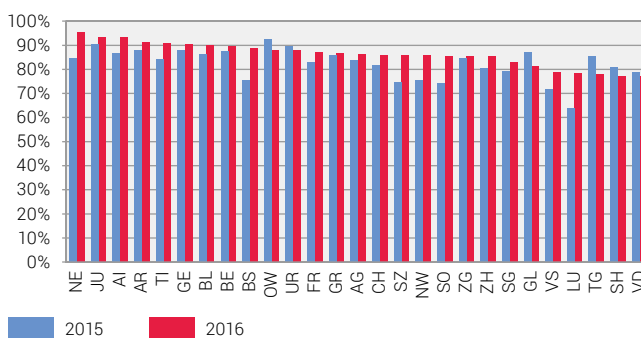
Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2017

En ce qui concerne la statistique du domaine des réfugiés, on observe en 2016 une augmentation du taux d'aide sociale dans vingt cantons et seuls six affichent une diminution. Les hausses les plus marquantes concernent les cantons de Lucerne (+14,4), Bâle-Ville (+13,1) Schwyz et Soleure (+11,1), alors que les baisses les plus importantes s'observent dans les cantons de Thurgovie (-7,6) et Glaris (-5,6).

### SH-FlüStat: taux d'aide sociale par canton, en 2015 et 2016<sup>1</sup>

G4

<sup>1</sup> Le nombre de personnes pour le canton de Bâle n'est pas complet pour l'année 2015.

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2017

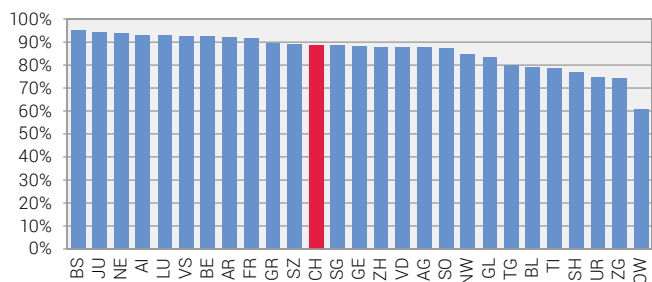
Les taux d'aide sociale par canton dans le domaine de l'asile sont en général plus élevés que ceux dans le domaine des réfugiés, à l'exception de neuf cantons qui se situent principalement en Suisse centrale, dont Obwald, avec seulement 60,8% de personnes au bénéfice de l'aide sociale dans le domaine de l'asile. Il s'agit aussi du canton avec le moins de bénéficiaires (116 personnes).

<sup>1</sup> Cf. KEK-CDC, B,S,S (2014): Étude: Participation des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire sur le marché suisse du travail. Résumé. Téléchargeable sur [www.sem.admin.ch/dam/data/sem/integration/berichte/va-flue/res-studie-erwerbsbet-va-flue-f.pdf](http://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/integration/berichte/va-flue/res-studie-erwerbsbet-va-flue-f.pdf)

Si l'on regarde plus attentivement la répartition par canton des personnes du domaine de l'asile, on s'aperçoit que ce sont surtout les grands cantons qui ont le plus de bénéficiaires, tel que le canton de Zurich avec 9094 personnes ou Berne avec 8641 personnes. Les 4 cantons, qui ont le plus de bénéficiaires, à savoir Zurich, Berne, Vaud et Argovie, représentent à eux seuls près de la moitié du total des bénéficiaires.

### SH-AsylStat: taux d'aide sociale par canton, en 2016<sup>1</sup>

G5



<sup>1</sup> Le nombre des personnes des cantons de Thurgovie et de Schaffhouse n'a pas été livré de manière complète (dans chacun des deux cantons il manque environ 35 personnes).

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2017

Au niveau des cantons, il n'y a pas de lien entre les taux des trois statistiques. En effet, un canton peut avoir un taux d'aide sociale économique élevé mais être en dessous de la moyenne avec son taux dans le domaine des réfugiés ou de l'asile. Exception faite de Neuchâtel et Bâle-Ville qui se trouvent dans les cantons affichant les taux les plus hauts pour les trois statistiques.

## 2 Profil démographique des bénéficiaires

La majorité des bénéficiaires de l'aide sociale dans les domaines de l'asile et des réfugiés sont de sexe masculin, célibataires et ont entre 18 et 45 ans, ce qui correspond aux caractéristiques de cette population en général. Près de la moitié des bénéficiaires du domaine de l'asile sont hébergés dans des centres collectifs.

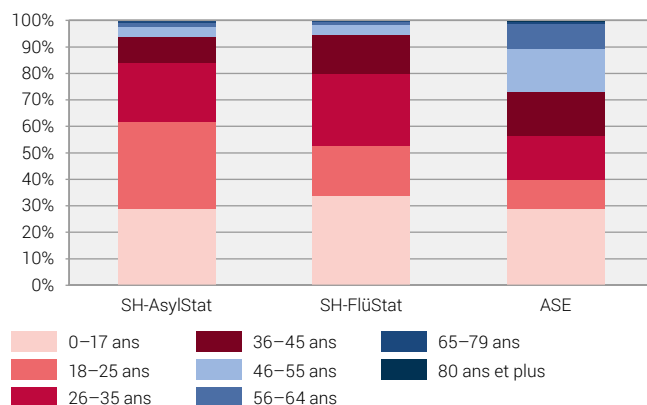
Des études et analyses menées jusqu'à présent montrent que certains groupes de population sont plus exposés que d'autres à devoir recourir à l'aide sociale. Les chapitres suivants comparent les bénéficiaires de l'aide sociale économique avec les bénéficiaires issus des domaines de l'asile et des réfugiés sous l'angle des caractéristiques démographiques: l'âge, le sexe, l'état civil et la structure des unités de l'assistance.

### Les groupes d'âge

Si l'on considère l'âge, les groupes les plus à risque d'être tributaires de l'aide sociale clairement identifiés dans l'aide sociale économique sont les enfants (0–17 ans) qui, avec un taux de 5,3%, se situent nettement au-dessus de la moyenne (3,3%). Les personnes entre 18 et 25 ans et celles entre 26 et 35 ans ont également un risque plus élevé de dépendre de l'aide sociale, avec un taux de 3,9%. Le taux d'aide sociale des enfants ainsi que celui des personnes entre 36 et 64 ans ont augmenté de 0,1 point par rapport à 2015. La surreprésentation des enfants à l'aide sociale est liée au risque accru de pauvreté des familles monoparentales et des familles nombreuses.

### ASE: bénéficiaires de l'aide sociale selon les classes d'âge, Suisse, en 2016

G6



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2017

La mise en relation des bénéficiaires de la statistique de l'aide sociale économique avec ceux des domaines de l'asile et des réfugiés montre que ces derniers se distinguent par leur jeune âge (cf. graphique G6). Une personne sur trois est un enfant (0 à 17 ans) quelle que soit la statistique: l'ASE (28,7%), SH-FlüStat (33,6%) ou SH-AsylStat (28,9%). En revanche, les jeunes adultes (18 à 25 ans) et les adultes de 26 à 35 ans représentent eux plus de la moitié des bénéficiaires dans le domaine de l'asile (55,1%), 46,2% dans le domaine des réfugiés et seulement 27,8% des bénéficiaires de l'aide économique. Si dans cette dernière, les bénéficiaires de plus de 46 ans sont près d'un tiers (27,1%), ils ne sont que 6,1% dans la statistique du domaine de l'asile et 5,5% dans celle du domaine des réfugiés. Toutefois, le jeune âge des personnes du domaine de l'asile n'est pas lié aux bénéficiaires de l'aide sociale, c'est le cas des requérants d'asile en général, comme le confirment les chiffres de la statistique de l'asile du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) à fin 2016.<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Secrétariat d'État aux migrations (SEM) 2017: Statistique en matière d'asile 2016. Berne

## Le sexe et l'état civil

Les hommes ne sont que légèrement majoritaires parmi les bénéficiaires de l'aide sociale économique (51,1%), mais leur présence est plus marquée parmi les bénéficiaires de la statistique dans le domaine des réfugiés (57,4%) et ils constituent la grande majorité des bénéficiaires du domaine de l'asile (65,8%). Toutefois, la part d'hommes et de femmes parmi les bénéficiaires des domaines de l'asile et des réfugiés correspond parfaitement à la distribution selon le sexe dans ces populations à fin 2016, telle que la décrit la statistique de l'asile du SEM<sup>3</sup>. Cette observation n'est donc pas spécifique aux bénéficiaires de l'aide sociale.

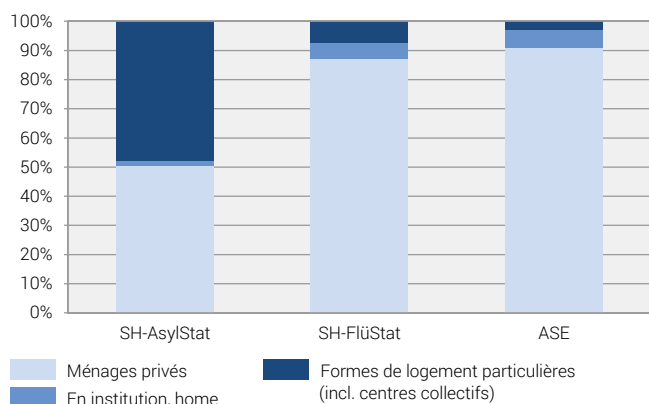
La majorité des bénéficiaires de plus de 18 ans dans les domaines de l'asile et des réfugiés sont célibataires (66,2% SH-AsylStat et 60,4% SH-FlüStat); cette catégorie inclut les personnes mariées selon la coutume. Les célibataires dans l'ASE ne cessent d'augmenter depuis 2014 et sont les plus nombreux, mais ils n'en constituent pas la majorité (44,1%). Dans les trois statistiques, une personne bénéficiaire majeure sur trois est mariée. En revanche, l'aide sociale économique compte 20,1% de personnes divorcées, les plus touchées par l'aide sociale, tandis que leur part n'atteint pas 2% dans les domaines de l'asile et des réfugiés.

## La structure des unités d'assistance

La loi sur l'asile<sup>4</sup> prévoit la possibilité pour les cantons d'assigner un logement aux requérants d'asile, cela peut être un logement en centre collectif. Les données des bénéficiaires de l'aide sociale montrent que près de la moitié (45,3%) des bénéficiaires du domaine de l'asile sont hébergés dans des centres collectifs. Les ménages privés constituent un peu plus de la moitié des unités d'assistance dans la statistique du domaine de l'asile (50,6%), tandis qu'ils sont une large majorité dans celle du domaine des réfugiés (87,2%) et de l'aide sociale économique (91,1%).

## Unités d'assistance selon le statut d'occupation du logement, Suisse, en 2016

G7



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2017

<sup>3</sup> idem<sup>4</sup> art. 28 LAsi

L'analyse de la structure des unités d'assistance – qui se base uniquement sur les ménages privés – met en évidence les différences entre les bénéficiaires dans les trois statistiques. Les personnes seules représentent la majorité (67,2%) des bénéficiaires de la statistique de l'aide sociale économique, 67,2% dans le domaine des réfugiés et surtout 76,1% dans le domaine de l'asile. L'augmentation des dossiers composés d'une seule personne, constatée dans l'aide sociale économique depuis 2008, s'est poursuivie en 2016 (+ 5,1% d'unités par rapport à 2015). Une unité d'assistance sur six est une famille monoparentale dans la statistique de l'aide sociale économique et dans celle du domaine des réfugiés tandis que c'est le cas d'une unité d'assistance sur douze dans le domaine de l'asile. En revanche, les couples avec enfants à l'aide sociale sont plus nombreux dans le domaine des réfugiés (14,6%) et dans celui de l'asile (12,8%) que dans l'aide sociale économique (10%).

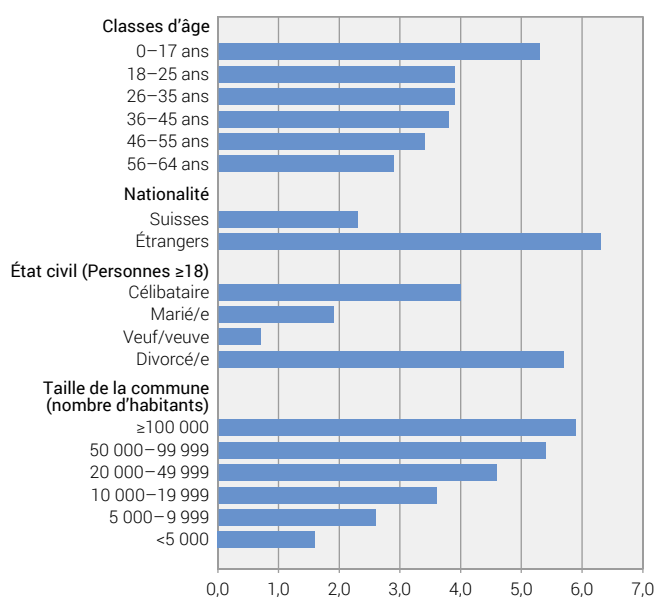
## Évolution pour les groupes à risque dans l'aide sociale économique

Comme mentionné précédemment, les personnes mineures ont le risque de recours à l'aide sociale le plus élevé. Si l'on considère l'évolution des taux d'aide sociale selon les groupes d'âge, on constate que le risque pour les personnes de 56 à 64 ans a fortement augmenté les dernières années. Tandis que leur taux était de 2,2% en 2011, il se situe à 2,9% en 2016 et se rapproche du taux de l'ensemble des bénéficiaires qui est de 3,3%.

Être de nationalité étrangère constitue également un risque plus élevé de recourir à l'aide sociale: le taux des personnes étrangères à l'aide sociale économique a augmenté depuis 2011, passant de 6,0% à 6,3% en 2016. Toutefois, cette hausse n'a pas

## ASE: taux d'aide sociale des différents groupes de risque, 2016

G8



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2017

été progressive, avec un taux de 6,4% en 2013 ou de 6,2% en 2015. Le taux des bénéficiaires suisses a été plus stable dans le temps mais il a aussi augmenté: de 2,1% en 2011, il est passé à 2,3% en 2016. Comme le montre le graphique G8, les personnes divorcées et les célibataires sont les plus touchés par le recours à l'aide sociale. La situation de ces groupes de personnes ne semble pas s'améliorer vu que leur taux a augmenté depuis 2011, de 3,4% à 4,0% pour les célibataires, et de 5,5% à 5,7% pour les personnes divorcées.

Le risque de dépendre de l'aide sociale est positivement corrélié avec la taille de la commune: ce sont les communes de plus de 20 000 habitants qui sont particulièrement touchées. En 2016, ce sont surtout celles entre 50 000 et 99 999 habitants qui ont connu une hausse marquée du taux d'aide sociale par rapport à l'année précédente, passant de 5,2 à 5,4%. C'est également dans les communes de cette taille que le taux d'aide sociale a connu une hausse progressive depuis 2011.

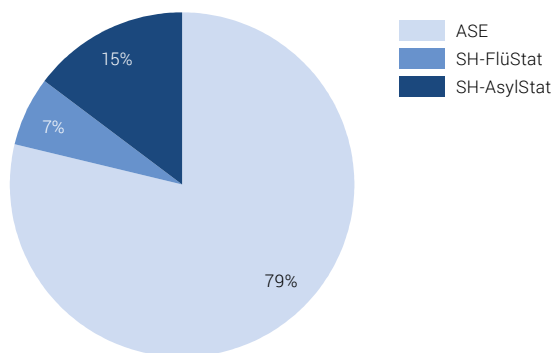
### 3 Vue d'ensemble des bénéficiaires

Quatre bénéficiaires de l'aide sociale sur dix sont de nationalité suisse, deux sont originaires d'un autre pays européen, trois proviennent d'un pays d'Afrique ou d'Asie et un d'un autre pays.

À la différence du nombre de bénéficiaires présentés par statistique dans les chapitres précédents, les analyses ci-après regroupent ces personnes en ne les comptant qu'une seule fois avec le statut de séjour le plus récent. Ainsi un bénéficiaire titulaire de permis C (ASE) mais ayant été requérant d'asile (SH-AsylStat) et par la suite réfugié B (SH-FlüStat) en 2016 ne compte qu'une fois, avec le permis C dans l'ASE.

Les bénéficiaires de l'aide sociale, au total 342 731 personnes, apparaissent pour la plupart dans la statistique ASE (79%). Une plus petite partie est représentée dans le cadre de SH-AsylStat (15%) et la moindre part dans SH-FlüStat (7%).

#### Part de bénéficiaires de l'aide sociale par statistique, en 2016 G9



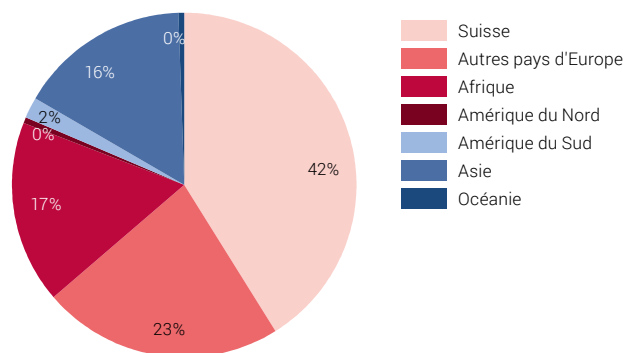
Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2017

#### Les bénéficiaires selon la nationalité

Dans les résultats de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale économique, et cela depuis 2005, on observe que les personnes de nationalité suisse représentent en nombre absolu la majorité par rapport aux personnes de nationalité étrangère.<sup>5</sup> Lorsque les bénéficiaires des domaines de l'asile et des réfugiés sont inclus dans l'analyse, on constate que sur la totalité des bénéficiaires la part de citoyens suisses représente 42%. La majorité des bénéficiaires de nationalité étrangère provient des autres pays européens (23%) qui, ensemble avec les personnes de nationalité suisse, constituent presque les deux tiers des bénéficiaires de l'aide sociale en 2016.

#### Bénéficiaires de l'aide sociale selon les groupes de pays, en 2016 G10



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2017

Les personnes d'origine européenne proviennent en particulier de la Serbie, du Monténégro ou du Kosovo (4,4% des bénéficiaires), de la Turquie (3,4%), du Portugal (3,2%), de l'Italie (3,1%), de l'Allemagne (1,6%), de la Macédoine (1,3%), de l'Espagne (1,1%) et de la France (1,1%). On reconnaît dans ces nationalités les pays de provenance de la migration de main d'œuvre de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle et les pays du sud-est de l'Europe qui étaient caractérisés à la fois par une migration politique ou liée au travail.<sup>6</sup>

Les bénéficiaires ressortissants d'un pays d'Afrique ou d'Asie sont présents dans des proportions similaires, à savoir 17% et 16%. Dans ces deux groupes de pays, on trouve les pays d'immigration récente et très récente par la voie de l'asile<sup>7</sup>, dont l'Érythrée (9,3%), la Syrie (4,6%), l'Afghanistan (4,1%), le Sri Lanka (2,4%), la Somalie (1,8%) et l'Irak (1,8%). Les personnes de nationalité érythréenne représentent certes la part la plus importante d'étrangers à l'aide sociale, mais cela reflète le fait que dans les

<sup>5</sup> Voir à ce propos Office fédéral de la statistique (OFS) 2016: Les 10 ans de la statistique suisse de l'aide sociale. Neuchâtel

<sup>6</sup> Piguet, E. (2005). L'immigration en suisse depuis 1948 – Contexte et conséquences des politiques d'immigration, d'intégration et d'asile. In H. Mahnig (Ed.) *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse*. Zurich: Seismo.

<sup>7</sup> Secrétariat d'État aux migrations (SEM) 2017: *Rapport sur la migration 2016*. Berne

Bénéficiaires de l'aide sociale selon la nationalité, en 2016<sup>1</sup>

T1

Nationalité	Bénéficiaires de l'aide sociale				
	Nombre	Proportion en %	Proportion dans l'ASE en %	Proportion dans SH-FlüStat en %	Proportion dans SH-AsylStat en %
<b>Total (personnes)</b>	<b>340 441</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Suisse	140 335	41,2	52,4	–	–
Érythrée	31 526	9,3	3,8	53,0	22,4
Syrie	15 520	4,6	0,6	17,2	18,4
Sérbie, Monténégro, Kosovo	14 817	4,4	5,3	–	1,4
Afghanistan	13 792	4,1	0,4	2,4	21,9
Turquie	11 530	3,4	3,9	2,3	1,3
Portugal	10 795	3,2	4,0	–	–
Italie	10 603	3,1	3,9	–	–
Sri Lanka	8 035	2,4	1,7	6,9	4,4
Somalie	6 221	1,8	1,2	1,8	5,5
Irak	6 081	1,8	1,0	1,4	5,9
Allemagne	5 309	1,6	2,0	–	–
Macédoine	4 386	1,3	1,6	–	0,3
Espagne	3 863	1,1	1,4	–	–
France	3 726	1,1	1,4	–	–
Autres nationalités ou sans indication	53 902	15,8	15,3	15,0	18,4

<sup>1</sup> Seules les nationalités constituant une part de 1% ou plus dans la totalité des bénéficiaires de l'aide sociale sont détaillées dans ce tableau. Il se peut que des nationalités pourtant importantes dans une des sous-statistiques (ASE, SH-FlüStat ou SH-AsylStat) ne soient pas considérées dans le tableau. Si le nombre est plus petit que 30 personnes les données ne sont pas indiquées en raison de la protection des données.

Sources: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2017

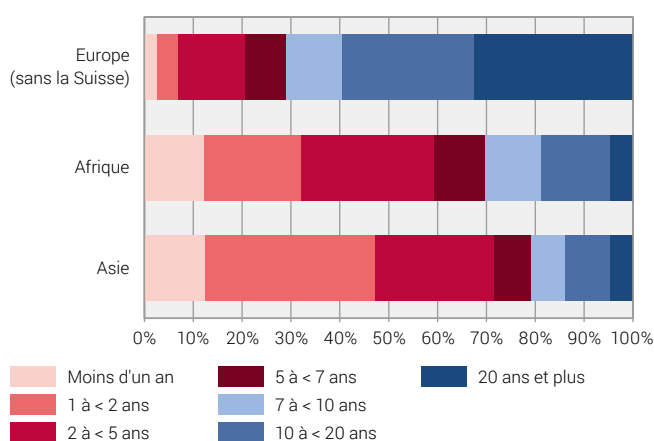
dernières années l'Érythrée a été le pays de provenance principal des demandeurs d'asile en Suisse (22 067 demandes d'asile de ressortissants Érythréens ont été déposées en Suisse entre 2014 et 2016)<sup>8</sup>.

Si on analyse la répartition des nationalités par statistique (ASE, SH-FlüStat et SH-AsylStat), la part des Suisses dans l'ASE est plus élevée que la part des personnes étrangères, comme pour les années précédentes, constituant plus de la moitié des bénéficiaires. Les autres nationalités les plus fortement représentées dans cette statistique sont intégralement européennes, exception faite de l'Érythrée (3,8%), seul pays extra-européen à dépasser une part de 2% dans le total de personnes assistées. En ce qui concerne le domaine de l'asile et des réfugiés, la population est presque exclusivement étrangère, une personne de nationalité suisse n'y figurant que comme conjoint-e ou enfant mineur de la personne titulaire du dossier. Dans la statistique du domaine de l'asile, les deux tiers des bénéficiaires de l'aide sociale proviennent donc de l'Érythrée, de l'Afghanistan ou de la Syrie, présents dans des proportions similaires. C'est dans le domaine des réfugiés que les ressortissants érythréens constituent la part la plus importante des personnes assistées (53,0%). Les personnes de nationalité syrienne constituent également une part importante dans cette statistique, apparaissant avec des proportions à peine inférieures à celles observables dans le domaine de l'asile (17,2%).

Le passé migratoire des bénéficiaires de l'aide sociale ressort de manière claire dans le graphique G11: environ un tiers (32,4%) des personnes originaires d'un pays européen (n'ayant pas été naturalisées) résident en Suisse depuis 20 ans ou plus et de manière générale depuis plus de 7 ans (71%). En revanche, les étrangers provenant d'un pays d'Afrique n'ont immigré en Suisse que plus récemment. La même tendance, encore plus marquée, se dessine pour les ressortissants des pays d'Asie, pour lesquels la durée du séjour ne dépasse pas les 5 ans pour le 71,7% des personnes.

## Durée du séjour en Suisse selon les groupes de nationalité, en 2016

G11



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2017

<sup>8</sup> Secrétariat d'État aux migrations (SEM) 2015: *Rapport sur la migration 2014*. Berne; Secrétariat d'État aux migrations (2016): *Rapport sur la migration 2015*, SEM, Berne; SEM (2017)

## Les bénéficiaires de nationalité étrangère selon le statut de séjour

Si on s'intéresse aux statuts de séjour des bénéficiaires de nationalité étrangère uniquement, on constate qu'une partie importante, au total 36,5%, possède un permis d'établissement C. S'agissant d'une autorisation octroyée généralement après un séjour de cinq ou dix ans en Suisse, on identifie ainsi les résidents de longue durée. 17,5% des bénéficiaires de l'aide sociale sont titulaires d'un permis de séjour B (sont exclus de cette catégorie les réfugiés avec asile B).

Les personnes des domaines de l'asile et des réfugiés forment ensemble plus d'un quart des bénéficiaires: 18% des personnes sont en procédure d'asile, 15,6% ont obtenu une admission provisoire et 11% s'est vu octroyer un permis B avec asile.

## Bénéficiaires de l'aide sociale de nationalité étrangère selon le statut de séjour, en 2016<sup>1</sup>

T 2

Statut de séjour	Total	
	Nombre	Proportion en %
<b>Total</b>	<b>198 427</b>	<b>100</b>
Permis d'établissement C	72 392	36,5
Requérants d'asile N	35 752	18,0
Permis de séjour annuel B	34 807	17,5
Admission provisoire F	31 020	15,6
Réfugiés avec asile B	21 895	11,0
Autres	2 561	1,3

<sup>1</sup> Le nombre de bénéficiaires de nationalité étrangère indiqué dans ce tableau ne correspond pas à celui figurant dans le tableau T 1 en raison du nombre divergeant de données manquantes au niveau de la nationalité et du statut de séjour.

Sources: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2017

### La méthode en bref

Les dossiers d'aide sociale sont relevés et analysés dans le cadre de trois sous-statistiques distinctes: l'aide sociale économique (ASE), l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (SH-FlüStat) et l'aide sociale dans le domaine de l'asile (SH-AsylStat). L'attribution d'un dossier à l'une des trois statistiques se fait selon le statut de séjour de la personne titulaire du dossier. Cette répartition reflète le mode de financement des prestations d'assistance. Les principales similitudes et différences entre les trois sous-statistiques sont synthétisées dans le tableau ci-dessous:

	Aide sociale économique	Aide sociale dans le domaine des réfugiés	Aide sociale dans le domaine de l'asile
<b>Abréviation</b>	ASE	SH-Flüstat	SH-AsylStat
<b>Relevé depuis</b>	2005	2009	2016
<b>Méthode de relevé</b>	Relevé exhaustif à cadence annuelle auprès des services de relevé (communes, services sociaux, services régionaux ou services cantonaux). La livraison des données peut se faire par extraction du système électronique de gestion des dossiers, par extraction du système de gestion SOSTAT mis à disposition gratuitement par l'Office fédéral de la statistique ou, dans de plus rares cas, par questionnaire papier.		
<b>Univers de base de la statistique</b>	Les dossiers dont les personnes ont été soutenus par une prestation financière ne serait-ce qu'un seul mois durant l'année font partie de l'univers de base de la statistique. Il s'agit donc de chiffres cumulés.		
<b>Situation de référence</b>	Les indications saisies dans le questionnaire se réfèrent à la situation au moment du dernier versement ordinaire, c'est-à-dire pour un mois complet, octroyé au dossier. Dans le cas où en fin d'année l'unité d'assistance est toujours financièrement dépendante des prestations d'aide sociale, c'est la situation au mois de décembre qui est déclarée pour la statistique.		
<b>Unité statistique analysée</b>	La plus petite unité statistique observée est le dossier d'aide sociale, qui se compose d'un seul bénéficiaire (titulaire du dossier) ou de plusieurs bénéficiaires (titulaire et autres membres de l'unité d'assistance). Elle se réfère à la totalité des personnes prises en compte pour le calcul et le versement de la prestation d'aide sociale. L'unité d'assistance comprend généralement les conjoints vivant dans le même ménage ainsi que les enfants mineurs vivant avec leurs parents ou avec un de leurs parents.		
<b>Statut de séjour (ou nationalité) de la personne titulaire du dossier</b>	Personnes de nationalité suisse, les personnes avec un permis d'établissement, un permis de séjour annuel ou un permis de courte durée. Les réfugiés avec permis B à partir de 5 ans après le dépôt de la demande d'asile ainsi que les réfugiés et personnes admises à titre <i>provisoire</i> , à partir de 7 ans après l'entrée en Suisse.	Réfugiés avec permis B et réfugiés admis à titre <i>provisoire</i> à partir de la décision d'asile et au maximum jusqu'à 5 ans après le dépôt de la demande d'asile, respectivement 7 ans après l'entrée en Suisse, selon l'art. 24 OA 2.	Personnes en procédure d'asile à partir de l'attribution de l'intéressé à un canton et personnes admises à titre <i>provisoire</i> , à partir de la décision relative à l'octroi de l'admission provisoire et au maximum jusqu'à 7 ans après l'entrée en Suisse, selon l'art. 20 OA 2.

<b>Financement</b>	Exclusivement à la charge des cantons et des communes.	La Confédération verse une indemnité forfaitaire aux cantons selon l'art. 88 al. 3 LAsi.	La Confédération verse une indemnité forfaitaire aux cantons selon l'art. 88 al. 2 LAsi.
<b>Analyses par sous-statistique: univers de base</b>	Dossiers attribués à la sous-statistique (selon le statut de séjour ou nationalité de la personne titulaire du dossier, voir plus haut).		
<b>Calcul du taux: numérateur</b>	Toutes les personnes faisant partie d'un dossier attribué à la statistique ASE (selon le statut de séjour de la personne titulaire du dossier).	Toutes les personnes possédant un statut de séjour de réfugié avec permis B ou réfugié admis à titre <i>provisoire</i> à partir de la décision d'asile et au maximum jusqu'à 5 ans après le dépôt de la demande d'asile, respectivement 7 ans après l'entrée en Suisse, dans les trois statistiques ASE, SH-FlüStat et SH-AsylStat.	Toutes les personnes en procédure d'asile ou ayant reçu une décision d'admission à titre, au maximum jusqu'à 7 ans après l'entrée en Suisse, dans les trois statistiques ASE, SH-FlüStat et SH-AsylStat.
<b>Calcul du taux: dénominateur</b>	La population résidente permanente au mois de décembre de l'année précédente selon la statistique de la population et des ménages (STATPOP).	La population ayant possédé un des deux statuts de séjours pertinents au moins un mois durant l'année sous observation, selon un extrait du Système d'information central sur la migration.	La population ayant possédé un des deux statuts de séjours pertinents au moins un mois durant l'année sous observation, selon un extrait du Système d'information central sur la migration.

Au cours d'une période d'enquête (année civile), le statut de séjour de la personne titulaire du dossier peut changer suite à une décision ou à l'échéance d'une période (5 ans depuis le dépôt de la demande d'asile, 7 ans depuis l'arrivée en Suisse). Ce changement peut avoir pour conséquence un changement de sous-statistique pour le dossier: un questionnaire reportera la situation au moment du changement de statut de la personne titulaire et un autre questionnaire sera relevé pour la situation au moment du dernier versement de prestations pour le dossier. Par conséquent, une même unité d'assistance peut figurer dans plusieurs des trois sous-statistiques durant la même période d'enquête. C'est la raison pour laquelle il n'est pas possible d'additionner les bénéficiaires des trois sous-statistiques sans procéder préalablement à une élimination des doublons.

---

<b>Éditeur:</b>	Office fédéral de la statistique (OFS)
<b>Renseignements:</b>	section Aide sociale, Marc Dubach, OFS, tél. 058 463 65 78, marc.dubach@bfs.admin.ch
<b>Contenu:</b>	Stéphanie Rumo, OFS; Juraté Zalgaité, OFS; Sheila Planta, OFS
<b>Série:</b>	Statistique de la Suisse
<b>Domaine:</b>	13 Sécurité sociale
<b>Langue du texte original:</b>	français
<b>Mise en page:</b>	section DIAM, Prepress/Print
<b>Graphiques:</b>	section DIAM, Prepress/Print
<b>Page de titre:</b>	OFS; concept: Netthoewel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Auke Holwerda – istockphoto.com
<b>Copyright:</b>	OFS, Neuchâtel 2017 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
<b>Téléchargement:</b>	<a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> (gratuit)
<b>Numéro OFS:</b>	767-1600-05